

Dispositif 2S2C - Volet SPORT

QUI FAIT QUOI ?

Les IEN de circonscription :

- En lien avec les directeurs d'écoles, ils identifient les besoins.
- Prennent l'attache des collectivités afin d'identifier celles souhaitant s'engager et les domaines d'interventions proposés.
- Emettent un avis sur l'objet du projet.

La DSDEN :

- Installe le Groupe d'Appui Départemental avec l'ensemble des partenaires : (DDCSPP, CDOS, USEP, UNSS et associations des maires).
- Valide et signe les conventions avec les collectivités volontaires.

Le CDOS :

- Assure l'information de l'ensemble des structures et acteurs du monde sportif de la mise en place du dispositif 2S2C.
- Recense les éducateurs diplômés susceptibles d'intervenir dans le cadre du dispositif. (jour d'action, disponibilité géographique, coût de l'intervention à la journée...)

La DDCSPP :

- Assure la vérification de l'honorabilité des candidatures transmises (FIJAIVS notamment) et la validité des cartes professionnelles.
- Etablit la liste des intervenants vérifiés.
- Propose en lien avec l'autorité académique des intervenants correspondant aux demandes formulées par les collectivités et aux besoins des écoles.

L'USEP et l'UNSS :

- Propose des outils pédagogiques aux intervenants sportifs du dispositif.

